

L'édito de Prélude

2017 EN BREF

385 décisions reçues

187 justiciables participent à une formation

140 terminent la formation groupes organisés

Une formation disponible dans tous les arrondissements francophones

Une prise en charge efficace

Des innovations

Un objectif... prendre en charge davantage de justiciables !

2017, une année d'intensification et de diversification.

Une **intensification** grâce à une augmentation de 58% de nouvelles décisions par rapport à l'année précédente, principalement en probation « classique » et en médiation pénale. Cette augmentation est sans conteste, d'une part, le fruit de nos efforts de communication et, d'autre part, de l'intérêt manifesté par les différents acteurs concernés pour la formation Prélude et les mesures alternatives. Concernant la probation, l'augmentation de dossiers est, peut-être, à relier à la réforme Pot-Pourri II et ce, notamment, via l'élargissement des conditions d'accès de la probation classique et à l'éclairage dont a profité ce cadre juridique suite à l'introduction de la PPA.

La PPA, quant à elle, perçoit doucement. Ce qui permet d'affiner la collaboration avec nos partenaires des Maisons de justice et des Commissions de Probation.

Une intensification et une **diversification** de notre offre grâce à l'organisation de groupes de formation en journée. En 2017, nous avons mis en place des groupes à Liège, Bruxelles et Charleroi parallèlement à notre offre classique de groupes en horaire décalé. Cette formule semble répondre à une certaine demande et permet aux justiciables éprouvant des difficultés à se déplacer en soirée d'intégrer un groupe de formation.

2017 a aussi vu se décliner la formation Prélude en individuel. Cette phase-test a permis de prendre en charge quelques justiciables qui ne pouvaient intégrer un groupe, principalement en raison de l'inadéquation d'un travail de groupe.

Malgré un bilan positif, la formation individuelle reste une alternative exceptionnelle à la participation à un groupe Prélude, dans la mesure où la diversification des horaires proposés en formule groupale permet à la grande majorité des justiciables d'y accéder.

En 2018, nous veillerons à répondre à l'augmentation des demandes de formation Prélude en proposant des **groupes en journée**, en sus des groupes en soirée, dans davantage d'arrondissements et de divisions.

Arpège-Prélude contribue, à sa mesure, à **l'accès à la Justice pour tous** !

Excellente année pour Prélude dans le Luxembourg

Comme le laissait augurer le premier trimestre, **2017** aura été une **très bonne année** pour la collaboration entre nos partenaires de l'arrondissement du Luxembourg et notre service. En effet, nous avons reçu **34 nouveaux dossiers**, ce qui constitue près du **double** de ce que nous avons reçu l'année précédente. En y ajoutant les dossiers déjà en cours, nous avons ainsi 40 dossiers à encadrer en 2017.

Les groupes que nous organisons sont bien remplis et nous avons décidé de tester un horaire différent afin de varier notre offre dans l'arrondissement et d'accroître ainsi nos capacités de prises en charge.

Lire la suite page 2 ...

Vous lirez aussi...

Etude qualitative de la
formation Prélude

En page 3

Activité générale
Forte augmentation des dossiers reçus

En page 4



Que deviennent les décisions que nous avons reçues ?

Prises en charge

Sur les 40 dossiers encadrés en 2017, **6 ont été clôturés avant leur entrée en formation** : soit les faits concernaient de la violence intra-familiale (3 dossiers), soit le justiciable n'était pas en mesure de se rendre jusqu'au lieu de formation (2 personnes), soit encore la mesure a été modifiée par l'autorité judiciaire (3 dossiers).

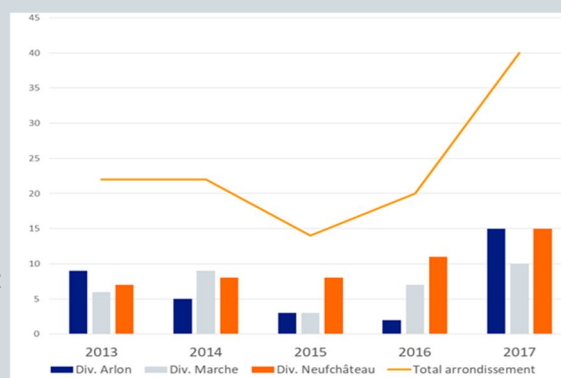
14 personnes ont commencé la formation à Libramont ou dans un des groupes de Namur : 2 personnes ont vu leur participation interrompue en raison de leurs absences et 1 personne en raison de l'arrêt de la procédure de médiation. Dès lors, sur les 14 personnes, **11 arrivent au terme** de la formation!

Parmi les 20 autres personnes, 11 ont été rencontrées et sont inscrites à un groupe en 2018 et les 10 autres personnes sont en attente d'être rencontrées. (voir ci-dessous, « organisation des groupes »). NB: ces chiffres représentent la réalité au 31/12/2017.

Évolution du nombre des décisions de 2013 à 2017

Au regard du graphique, le nombre de décisions prises par les différentes autorités judiciaires de l'arrondissement a fort augmenté en 2017. Au total, le nombre de dossiers que nous avons encadrés a doublé de 2016 à 2017, passant de 20 à 40.

Si cette augmentation est plus spectaculaire à Arlon (de 2 à 15 dossiers), les divisions de Marche et de Neufchâteau ne sont pas en reste (respectivement, augmentation de 7 à 10, et de 11 à 15 dossiers encadrés).



Organisation des groupes

En 2017, nous avons innové en mettant à l'épreuve un projet pilote permettant à certains justiciables de suivre la formation de manière individuelle et ce pour une durée de 20h. L'objectif poursuivi était (et reste encore) de diversifier notre offre de formation et de répondre au mieux aux attentes de la Justice.

Malgré le bilan positif de cette formule, nous ne pourrions prolonger cette expérience sur l'arrondissement du Luxembourg pour des raisons financières. En effet, la subvention prévue pour ce type de formation ne couvre pas les frais occasionnés. Nous déplorons cette situation et avons tenté une autre formule!

En effet, début 2018, nous organisons à Libramont un groupe en journée. Ceci permet aux justiciables dépendant des transports en commun d'accéder plus facilement au lieu de formation.

Pour le reste, l'organisation des groupes se poursuit plutôt aisément et le rythme de deux groupes par an au minimum est maintenu.

Conclusion

Nous sommes positivement surpris par l'augmentation du nombre de justiciables inscrits à la formation Prélude et cela nous rassure sur la poursuite de nos activités dans l'arrondissement. 2017 aura été une excellente année pour la collaboration entre les différents interlocuteurs judiciaires et notre service.

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que 2018 démarre sous les mêmes auspices. En effet, en plus des deux groupes habituels (août et octobre), nous avons mené à bien un premier groupe en journée. Bien que le groupe ne rassemblait que peu de participants, la formation est arrivée à son terme et l'expérience pourra être réitérée en cas de nombre important de demandes!

Besoin d'informations complémentaires ?



L'équipe des sensibilisateurs de Liège (Jeremy KAYE, Danièle LÉCUREUIL et Priscille NÈVE) est à votre disposition.

Tél: 04/344.11.93

Que disent les participants de la formation Prélude ?

Depuis plusieurs années, lors de nos différentes rencontres avec nos partenaires, la question de l'évaluation de l'efficacité et de l'utilité de la formation Prélude nous est régulièrement posée.

Pour tenter d'y répondre, nous avons choisi de demander à tous les justiciables qui ont terminé la formation en 2016 (88) ce qu'ils en tiraient.

Les réponses à trois questions ont été analysées afin de dégager les différents thèmes relevés par les justiciables.

Les thèmes identifiés sont expliqués et illustrés par des extraits des déclarations des personnes.

« La formation est à présent terminée pour vous. Si vous prenez du recul par rapport à ces 50 heures de formation et que vous repensez à l'ensemble de la formation, qu'en reprenez-vous ? »

Le thème le plus souvent évoqué est que la formation offre la possibilité de **réfléchir**.

Trois sujets de réflexion sont fréquemment cités : soi et son parcours, les faits reprochés et l'avenir. La formation permet de questionner les croyances et valeurs et de faire des liens avec le parcours de vie des participants. Enfin, la formation permet à certains d'ouvrir une réflexion plus vaste sur leur avenir.

Le second thème que l'on peut isoler porte sur le **groupe**. Même s'ils ont des a priori négatifs quant au fait d'être en groupe et de devoir s'y exprimer devant d'autres personnes, ils sont nombreux à évoquer le caractère soutenant de la formation. Se retrouver avec d'autres personnes ayant un vécu similaire, échanger des idées, débattre, se sentir soutenu par des pairs, partager ses expériences ou encore apprendre grâce à ces échanges sont autant d'aspects positifs évoqués au terme de la formation.

Enfin, les participants évoquent le caractère **sanctionnant** de la formation. Ils parlent de l'aspect contraignant de la sanction, des horaires, de la durée, du caractère parfois infantilisant. Notons également, que certains parlent positivement du fait que la formation a pour eux plus de sens que d'autres sanctions (TIG, détention).

« Si un ami vous annonçait qu'il doit faire la formation, que lui diriez-vous ? »

De manière générale, le premier type de réponse à cette question est d'**encourager à participer à la formation**.

Par ailleurs, les participants utiliseraient leur expérience de la formation afin de donner des **conseils** pour que la formation se passe le mieux possible et qu'elle soit le plus profitable.

Enfin, ayant eu eux-mêmes des appréhensions à l'égard de la formation, les personnes qui l'ont terminée se voudraient plutôt **rassurantes**.

« Si vous deviez revoir le magistrat/procureur qui vous a envoyé en formation et qu'il vous demandait votre avis sur la mesure, que lui diriez-vous ? »

Les participants parlent d'abord du **caractère positif** de cette mesure. Selon eux, elle maintient les différents liens sociaux et certains parlent de l'utilité qu'elle a pu avoir pour eux. Ils évoquent aussi les conséquences négatives que la formation peut engendrer : vécu négatif de la contrainte, perte d'argent, perte de temps et sentiment d'injustice.

Ils évoquent ensuite les possibilités d'**apprentissage** offertes en formation. Ces apprentissages peuvent porter sur le monde judiciaire, sur leur propre parcours ou encore sur des compétences émotionnelles, relationnelles ou sociales.

Un autre aspect de la formation mis en avant concerne les possibilités de **réflexion**. Celle-ci porte sur eux-mêmes et leurs manières de voir les choses, sur les actes posés, mais encore sur l'impact de leur comportement et attitude sur les autres (qu'il s'agisse de leur entourage, ou de leur victime). Cette possibilité de prise de recul sur les événements est mise en avant par de nombreux participants interrogés.

« On est confronté à ce qu'on a fait. »

« Ça permet de pouvoir faire le point. »

« Ça m'a fait du bien de connaître des gens qui étaient comme moi. De voir qu'on peut être dans n'importe quel domaine dans la vie, on peut faire une bêtise. Ça fait du bien de voir des gens et de pouvoir s'exprimer et comprendre leurs problèmes. »

« C'était contraignant de venir. Maintenant, une fois que tu es là, ça va quoi. Mais c'est le fait d'y aller qui est contraignant. »

« Il faut y aller et continuer. C'est quelque chose de bien pour soi-même. Il faut y aller. »

« Je lui conseillerais de la faire de A à Z. Bon, c'est vrai que c'est 50 heures mais on ne les sent pas passer parce qu'il y a une cohésion de groupe. »

« J'essaierais de le rassurer sur la question que tout le monde se parle, sur qui on va tomber. »

« Vous avez bien fait de le conseiller cette formation plutôt que des heures d'intérêt généraux. Ce serait plus bénéfique pour moi, pour l'avenir. »

« On a appris des choses. Bêtement le truc de légitime défense et tout ça, que ça devait être proportionnel. J'ai appris énormément de choses pour moi-même déjà, comment gérer les conflits. »

« Ça nous oblige à réfléchir sur nos actes plus que toute autre chose. »

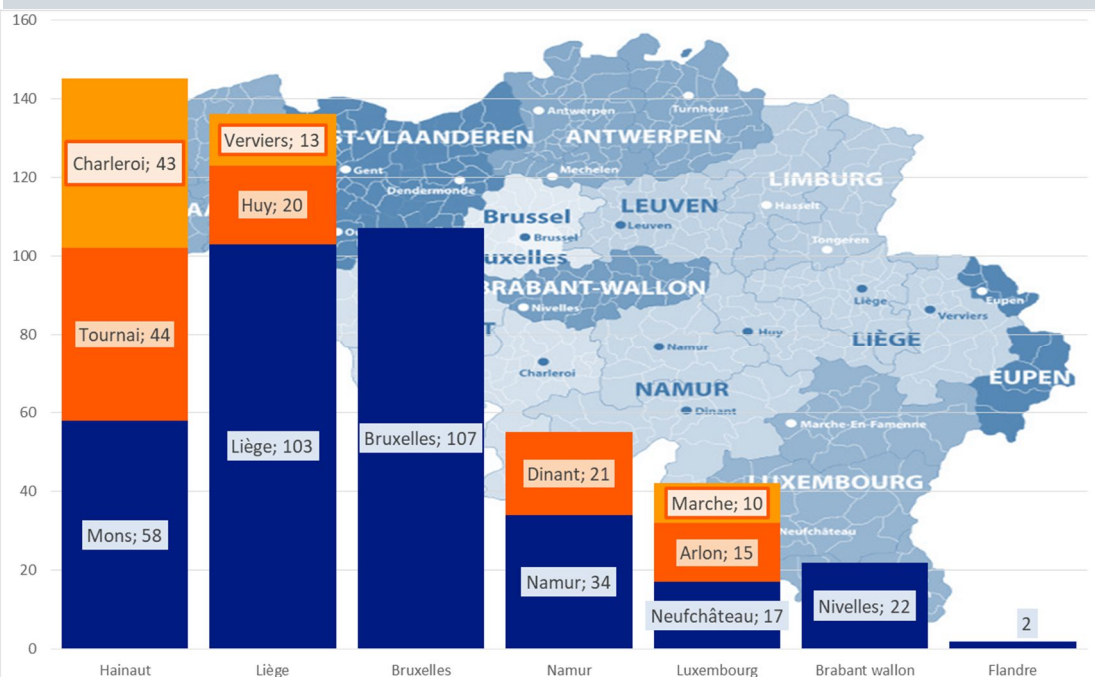
Activité générale 2017

Très belle augmentation des décisions reçues

En 2017, nous avons reçu 385 décisions soit une augmentation de 58% par rapport à 2016 ! Le taux de personnes qui terminent notre formation est également plus élevé, 75% contre 71% en 2016.

Les groupes organisés en journées et en parallèle du groupe en soirées semblent trouver leur public. Nous allons continuer à Bruxelles, Liège et Charleroi et dès 2018, nous testerons à Tournai et Libramont.

Répartition des dossiers par Arrondissement et Division



Arpège-Prélude poursuit son travail de visibilité



Notre collègue Sandra della Faille a participé à la revue L'Observatoire sur le thème de L'accroche, à partir de sa pratique de formation groupale avec des personnes majeures sous contrainte judiciaire.

« Comment intervenir auprès d'un public obligé par la Justice de recourir à nos services ? La contrainte permet-elle une « accroche », un engagement suffisant pour ouvrir des possibilités de changement ? Comment faire émerger la question du choix et de la responsabilité dans ce contexte ? »

Pour lire l'article complet, [cliquer ici](#).

Pour rappel, notre site internet vous est accessible pour répondre à vos questions et préoccupations !

www.arpege-prelude.be

Antenne de Liège

Arrondissements de Namur, Liège et du Luxembourg, siège social

Quai de la Boverie, 2—4020 Liège
Tél: 04/344.11.93 / Fax: 04/340.11.90

info@arpege-prelude.be

CONTACTEZ-NOUS!

www.arpege-prelude.be

Antenne de Nivelles

Arrondissements de Bruxelles, du Hainaut et du Brabant Wallon

Av. Général Jacques, 47 bte3
1400 Nivelles
Tél/Fax: 067/49.19.85

nivelles@arpege-prelude.be

